



LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



2020-2021 BIO 1

paraît 10 fois par année scolaire
imprimé par nos soins

Bulletin d'information officiel de la LASEP



De Sporty, de Conseil
d'Administration an
d'Sekretariat wënschen
iech all eng gutt Rentrée
2020-2021

Index BIO 1

- LASEP
- Calendrier sportif
- Wie mécht wat?
- Guide 2020-2021
- Vademecum 2020-2021
- Formulaire d'inscription
- Licences 2020-2021
- Cotisations 2020-2021
- Relevé personnel 2020-2021
- Fiche des séances hebdomadaires 2020-2021
- Informations importantes
- Réunion des secrétaires
- Journée des dirigeants
- Promo Hockey
- Young Walkers' Day
- Formation Hockey
- Cross national
- Echo de la presse



LASEP asbl

Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental
fondée en 1964

Adresse:

Maison des Sports
3, Route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
tél. +352 48 55 70
info@lasep.lu
www.lasep.lu

Compte bancaire

BIC: CCRALULL
IBAN: LU10 0099 7800 0056 0284

Conseil d'administration (CA)

Présidente: Nicole Kuhn-Di Centa
Vice-présidents: Marcel Rath, Maximilien Lehnen
Secrétaire générale: Lis Bausch
Trésorier général f.f.: Romain Weis
Administrateurs:
Clara Dos Reis, Steve Gierenz, Honoré Gregorius, Joëlle Leuchter, Steve Marx, Martine Raths, Carole Ressleringer, Claude Scheidweiler, Carole Stoos, Carole Wesquet
Consultants:
Erny Hoffmann, Norma Zambon

Commission des finances (CF)

Responsable: Nicole Kuhn-Di Centa
Membres:
Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos,

Commission technique et sportive (CTS)

Responsable: Steve Marx
Membres:
Athlétisme: Yannick Frantz, Michèle Grethen, Danielle Lorang
Butzen: Claudia Goergen, Tania Valle
Jeux de balle: Manuela Balestra, Roger Klein, Esmeralda Skrijelj
Ringens und Raufen: Norbert Schmit
Natation: Carlo Bintener
Innovations: Marco Pires

Secrétariat administratif

Secrétaire administratif: Georges Zeimet



Calendrier sportif sous réserve 2020/2021

08.10.2020	Jeudi	PROMOTION HOCKEY	Luxembourg-Cessange	Cycle 1-4
15.10.2020	Jeudi	16° YOUNG WALKERS' DAY	Senningerberg	Cycle 1-4
27.10.2020	Mardi	35° CROSS NATIONAL	Diekirch	Cycle 1-4
<i>Congé de la Toussaint</i>				
17.11.2020	Mardi	32° FÊTE DE TENNIS DE TABLE	Mersch	Cycle 3-4
26.11.2020	Jeudi	BUTZENDAG	Sandweiler	Cycle 1-2
01.12.2020	Mardi	BUTZENDAG	Hosingen	Cycle 1-2
03.12.2020	Jeudi	BUTZENDAG	Differdange	Cycle 1-2
08.12.2020	Mardi	BUTZENDAG	Waldbillig	Cycle 1-2
15.12.2020	Mardi	FÊTE DE FOOTBALL INDOOR	Luxembourg - Coque	Cycle 4
<i>Vacances de Noël</i>				
14.01.2021	Jeudi	FUN ATHLETICS	Luxembourg - Coque	Cycle 3-4
19.01.2021	Mardi	FUN ATHLETICS	Luxembourg - Coque	Cycle 3-4
28.01.2021	Jeudi	PROMOTION BALLE	Strassen	Cycle 1-2
09.02.2021	Mardi	FÊTE DE BASKETBALL	Bertrange	Cycle 3-4
<i>Congé de Carnaval</i>				
04.03.2021	Jeudi	MINIBUTZEN & BUTZEN À LA COQUE	Luxembourg - Coque	Cycle 1-2
11.03.2021	Jeudi	PROMOTION HANDBALL	Esch - Lallange	Cycle 3-4
23.03.2021	Mardi	JEUX AQUATIQUES	Soleuvre	Cycle 1-4
30.03.2021	Mardi	JEUX AQUATIQUES	Koetschette	Cycle 1-4
01.04.2021	Jeudi	29° FÊTE DE NATATION	Luxembourg - Belair	Cycle 3-4
<i>Vacances de Pâques</i>				
22.04.2021	Jeudi	SPILLCROSS	Waldbillig	Cycle 1-4
27.04.2021	Mardi	SPILLCROSS	Weiler-la-Tour	Cycle 1-4
06.05.2021	Jeudi	LET'S GO MAM SPORTY	Boevange-sur-Attert	Cycle 1-4
11.05.2021	Mardi	OLYMPIA MAM SPORTY	Bridel	Cycle 1-4
18.05.2021	Mardi	AUSDAUERLAF	Echternach	Cycle 1-4
<i>Congé de la Pentecôte</i>				
08.06.2021	Mardi	VĚLOSDAG	Luxembourg-Cessange	Cycle 3.2 & 4
10.06.2021	Jeudi	33° FÊTE DE FOOTBALL OUTDOOR	Luxembourg-Cessange	Cycle 3-4
17.06.2021	Jeudi	MOVE	Bridel	Cycle 1-4

Wie mécht wat?

Les responsabilités au sein de la LASEP



Présidence:

Finances, décharges, décomptes, formations, gestion du personnel
Mme Nicole Kuhn-Di Centa (présidente et responsable de la Commission des finances)

@ nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu , +352 691 485 570

Trésorerie générale:

Paiements, décomptes,
M. Romain Weis (trésorier général f.f.)
@ romain.weis@lasep.lu, +352 48 55 70

Secrétariat administratif:

Licences, relevé du personnel, séances hebdomadaires, inscriptions, BIO, coordination administrative

M. Georges ZEIMET (secrétaire administratif)
@ georges.zeimet@lasep.lu, +352 691 657 723

Commission technique et sportive (CTS):

Fêtes sportives, inscriptions, formations, gestion du matériel, coordination logistique

M. Steve MARX (responsable CTS)
@ steve.marx@lasep.lu), +352 691 617 394



Mir si prett
fir dat neit
Schouljoer! -
an du ?

Le Guide du dirigeant 2020-2021

Le Guide du dirigeant ne change pas par rapport à 2019-2020.

Le Guide contient toutes les informations importantes et est la référence du dirigeant pour la bonne exécution de sa mission.

La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP, dans la rubrique „formulaires - documents“.

Des versions imprimées peuvent être envoyées sur simple demande au secrétariat

Le Vademecum 2020-2021

A l'instar du Guide du dirigeant, le Vademecum aussi ne change pas par rapport à 2019-2020.

Le Vademecum est le complément du Guide.

La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP, dans la rubrique „formulaires - documents“.

Des versions imprimées peuvent être envoyées sur simple demande au secrétariat

Les formulaires d'inscription 2020-2021

Vu les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), de nouveaux formulaires d'inscription standardisés ont été élaborés. Elles sont publiées sur lasep.lu dans la rubrique „formulaires“ et elles ont été transmises aux AS en juin.

Les nouveaux formulaires d'inscription standardisés comprennent:

- une page avec les données personnelles de base pour l'inscription
- une page avec les données personnelles « sensibles »
- une annexe avec les indications concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la lettre de discipline



**L'utilisation de ces fiches
est obligatoire pour l'année 2020-2021!**



Les licences collectives 2020-2021

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut impérativement que chaque enfant participant à l'entraînement et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective dûment validée par le secrétaire administratif de la LASEP.

Les licences collectives doivent impérativement être rédigées moyennant le formulaire EXCEL 2020/2021 préparé à cet effet et disponible sur lasep.lu, dans la rubrique „formulaires“.

Le tableau EXCEL des licences collectives de l'AS, dûment complété et complet, est à envoyer par courriel à l'adresse: **licences@lasep.lu**

Décision du CA du 08 juillet 2020:

à partir de l'année scolaire 2020-2021, la date limite de transmission des licences au secrétaire administratif est fixée au **30 septembre** de chaque année.

Or, les AS sont invitées de n'envoyer que leur listing définitif pour validation des licences. La période entre le 15 septembre et la date butoir est à considérer comme temps de « carence » : les enfants qui participent aux séances doivent être inscrits au niveau local dès leur première participation et sont assurés via les assurances respectives de la LASEP (cf page 7).

Ce changement évite les rectifications multiples et devrait contribuer à réduire les sources d'erreurs.

Ces nouvelles dispositions n'affectent pas la possibilité de rajouter des enfants au-delà de la date butoir et ne dispensent pas les secrétaires des AS de contrôler et de tenir à jour le tableau des licences collectives en cours d'année.

Les cotisations et cartes de membre 2020-2021

Les cotisations restent inchangées pour 2020-2021:

25€ par licence

Une fois les licences collectives validées, le montant équivalent au nombre de licences est à payer par l'AS.

**Ce montant est à virer APRES le 1^{er} janvier 2021 sur le compte CCRA de la LASEP
IBAN: LU10 0099 7800 0056 0284**

**NOUVEAU
COMPTE !**

Dans le libellé, veuillez indiquer le nombre d'enfants et le nom de l'AS.

Les cartes de membre pour 2020-2021 ont été envoyées aux secrétaires des AS en juin 2020. En cas de besoin de cartes de membre supplémentaires, veuillez contacter le secrétariat.



Le relevé du personnel LASEP de l'AS

Le relevé du personnel LASEP 2020-2021 rassemblant les données des dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et du secrétaire de votre AS est à compléter par le secrétaire de l'AS.

Le fichier EXCEL téléchargeable sur lasep.lu est à envoyer par courriel au secrétariat pour le 30/09/2020 au plus tard à l'adresse: **staff.as@lasep.lu**

Toutes les mises à jour ultérieures sont à envoyer sans délai au secrétariat à la même adresse susmentionnée.

Les deux modèles de fiche personnelle „en ligne“ restent applicables en cas d'urgence:

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs sans qualification

Après chaque transmission d'une fiche personnelle le relevé du personnel doit être mis à jour sans délai en reprenant les données de la fiche personnelle transmise en ligne. Les secrétaires marqueront les champs modifiés en jaune.

Sont autorisés à être dirigeants LASEP:

- les membres du personnel enseignant (instituteurs, chargés de cours, instructeurs de natation, deuxièmes intervenants à l'éducation précoce,...)
- les titulaires d'une autorisation de remplacement
- les étudiants en 4e année d'études pédagogiques (uni.lu)
- les éducateurs diplômés et gradués
- les étudiants (LTPES – éducateurs) à partir de la 2e année d'études pédagogiques après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires d'un brevet d'État ENEPS et les entraîneurs sportifs qualifiés (sport pour enfants âgés de 3-12 ans) après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires de la Formation Initiale LASEP

La fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne

La fiche spécifique pour la déclaration des séances d'entraînement hebdomadaires est à compléter en ligne. Elle est **disponible sur lasep.lu à partir du 16 septembre 2020**.

La restriction du nombre des séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CA à demander impérativement aux AS la communication de **toutes leurs séances hebdomadaires** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles moyennant la fiche spécifique.

Attention ! - Toute séance hebdomadaire qui n'a pas été accordée au préalable ne donne aucun droit à aucune indemnisation quelconque !

Tous les dirigeants, remplaçants et accompagnateurs, ainsi que le secrétaire de l'AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir faire valoir leur droit aux indemnisations à déclarer.

La fiche des séances hebdomadaires est à compléter et à soumettre en ligne pour le 30 septembre 2020 au plus tard.



--> Les mises à jour éventuelles sont à envoyer sans délai moyennant la transmission de la fiche en ligne en ne reprenant que les changements à communiquer

Un GRAND MERCI à tous les dirigeants



La rentrée est là et c'est le moment de dire **MERCI** à tous ceux et celles qui s'engagent dans et pour la LASEP pour toute une année scolaire.

MERCI de consacrer votre énergie, votre temps, vos compétences et votre enthousiasme au profit des jeunes sportifs de la LASEP.

MERCI d'organiser, d'accompagner, de participer et d'encourager.

Par votre engagement et votre exemple vous donnez vie à l'esprit LASEP !

Bravo !

Informations importantes



Directives de la LASEP et du MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants bénéficiant d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) dans le cadre des activités LASEP, sont obligés de **prester ces séances d'entraînement de façon hebdomadaire**. Ceci implique que les séances d'entraînement ne peuvent ni être regroupées pour compenser d'autres activités éventuelles prestées dans ce cadre, ni être remplacées par des sorties quelconques.

Aucune activité LASEP **ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique**.

Brevet Junior Lifesaver

Le brevet « Junior Lifesaver » de la FLNS est obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation lors des séances hebdomadaires. (Décision du CA du 04 février 2013)



Remarque importante:

Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.

COVID-19 - la Santé avant tout !

COVID19.LU



Le Corona-virus risque de nous accompagner durant des mois encore!

Le CA invite tous les dirigeants à respecter les mesures sanitaires et de sécurité qui sont en vigueur et de se renseigner régulièrement sur le site dédié au COVID-19.

Mir packen dat!

Esprit LASEP - un engagement à prendre par tous



Le dirigeant

- ☺ sert de modèle pour tous les enfants à encadrer
- ☺ véhicule et fait respecter le fair-play
- ☺ veille à une sécurité maximale aux vestiaires et pendant les activités sportives
- ☺ collabore de façon active lors des événements organisés sur les plans local, régional et national
- ☺ encourage les enfants à mettre une tenue adéquate lors des activités sportives
- ☺ respecte les dates d'inscription pour les manifestations sportives organisées par la Commission Technique et Sportive

Le secrétaire de section

- ☺ tient à jour le fichier de la licence collective des enfants afin de garantir leur assurance en cas d'accident
- ☺ assiste aux réunions annuelles pour secrétaires organisées par le Conseil d'Administration

L'AS locale

- ☺ offre des entraînements « MULTI-SPORTS »
- ☺ est représentée à l'Assemblée générale
- ☺ participe pendant l'année scolaire à au moins deux manifestations dont une à caractère promotionnel

Tout membre de la LASEP

- ☺ soigne le dialogue avec les partenaires de la communauté scolaire
- ☺ se conforme aux statuts ainsi qu'aux directives et aux décisions du Conseil d'Administration

*Le Conseil d'Administration et la Commission Technique et Sportive de la LASEP
Septembre 2020*



Note importante aux nouveaux dirigeants « externes »

Tout nouveau dirigeant ne faisant pas partie ni du corps enseignant ni du personnel d'une Maison Relais **est obligé** de présenter **un extrait du casier judiciaire récent, bulletin N°3 et bulletin spécial « Protection des mineurs »**, **avant** de pouvoir commencer ses activités auprès de la LASEP.

Les secrétaires des AS sont priés de prévenir les personnes concernées et de les inviter à se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes ou via www.myguichet.lu

Les documents sont à transmettre au secrétariat général pour le 30 septembre 2020 au plus tard!

Il est souligné qu'aucune des personnes visées par la présente note n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.

Activités supplémentaires: Responsabilité



Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances hebdomadaires d'entraînement accordées par la CF doit obligatoirement être accordée au préalable par la Commission des finances.

La demande comportera le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu de l'activité.

Les demandes et toutes questions y relatives sont à adresser à Mme Nicole KUHN-DI CENTA, nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu ou au +352 691 48 55 70.

Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

Les AS sont invitées de respecter au plus près **le principe 8 - 12 - 15**:

- **C1-précoce** : une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +2. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 11 enfants, une troisième à partir de 19 enfants,...
- **Cycle 1** (préscolaire) : une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +4. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 17 enfants, une troisième à partir de 29 enfants,...
- **Cycles 2 à 4** : une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +7. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 23 enfants, une troisième à partir de 38 enfants,...

En cas d'encadrement d'enfants à besoins éducatifs spécifiques, la CF peut adapter le nombre de séances hebdomadaires accordées.

L'esprit „MULTI-SPORTS“

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la philosophie „MULTI-SPORTS“.

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



Il est souligné qu'une séparation des sexes ne correspond ni à l'esprit intégrant de la LASEP ni à l'article 4 de la loi scolaire du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui stipule que l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP et pendant les séances d'entraînement hebdomadaires est donc inadmissible.

Vu les grands efforts du CA de soigner l'image de marque de la LASEP et de promouvoir le mouvement LASEP, il invite tous les dirigeants et responsables des AS d'utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP et d'informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance:

- des mesures de protection contre le soleil
- du port de vêtements adéquats lors des activités sportives
- de l'usage correct de la ceinture de sécurité pendant le transport en bus

Le personnel de la LASEP n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants, **sauf si un PAI a été établi** (ou s'il possède une ordonnance médicale avec autorisation par écrit préalable des parents). ..!...

... Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Par l'existence de documents autorisant l'administration de médicaments, celle-ci initialement acte médical, est qualifiée comme acte d'aide. Dans une situation d'urgence, il est évident que chacun doit agir en toute âme et conscience et venir en aide à une personne en danger (cf. non-assistance à personne en danger).

Le Conseil d'Administration recommande vivement à tout dirigeant de suivre régulièrement des cours de formation continue en matière de premiers secours. (formation offerte par la LASEP)



Accidents et sinistres

Les déclarations d'accident de chaque sinistre susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doivent être introduites d'urgence au secrétariat, si possible le lendemain de l'accident, au plus tard dans un délai de trois jours.

Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et leur licence doit être dûment validée.

Les assurances de la LASEP couvrent les dégâts corporels et matériels de tous nos membres aux conditions suivantes:

- l'accident a eu lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP
- l'accident a eu lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP
- l'accident s'est produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents (AAA), disponibles sur www.lasep.lu

Pour le **personnel d'AS** - le formulaire à remplir par le médecin traitant et le concerne: « Déclaration d'accident du travail / de trajet ».

Pour un **enfant licencié** LASEP - le formulaire à remplir par le médecin traitant et le dirigeant responsable: « Déclaration d'accident scolaire / périscolaire ».

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.

Tous les remplacements doivent être signalés par courriel au secrétariat général à l'adresse nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu avant la prestation de la séance en question.

Les assurances: AAA et Responsabilité civile

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que:

- chaque enfant participant aux activités soit inscrit sur **la licence collective** (cf page 6) qui doit être dûment validée par le secrétaire administratif.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur soit inscrit sur le **relevé du personnel** (cf. Page 7) et sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires (cf. Page 8). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de manière provisoire que la fiche personnelle en ligne (sur lasep.lu) peut être utilisée.

Le fait de figurer sur ces listes garantit aux concernés d'être couverts par „l'assurance accident“ (AAA) et l'assurance de responsabilité civile de la LASEP (cf page 13).

Les secrétaires des AS sont appelés de veiller à tenir à jour les listes précitées sans délai.

Tout remplacement d'un dirigeant doit être signalé par courriel à l'adresse nico-le.kuhn-dicenta@lasep.lu avant le début de la séance en question.



CORONAVIRUS COVID-19

GESTES BARRIÈRE



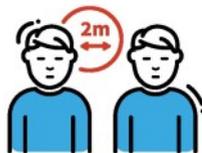
Lavez-vous régulièrement et correctement
les mains à l'eau et au savon.



Toussez ou éternuez dans le pli de
coude ou un mouchoir en papier.



Évitez de serrer des mains ou de faire la bise.



Évitez les contacts proches avec d'autres personnes.



Limitez vos contacts interpersonnels et
déplacements au nécessaire.



Évitez de toucher votre visage
avec vos mains.



#PasSansMonMasque

Le port du masque constitue un geste
barrière complémentaire.

version 12/05/2020

Pour plus d'informations:
www.gouvernement.lu/coronavirus



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COMMUNIQUÉ LASEP du 07 septembre 2020 (10h00)
Coronavirus COVID-19

Rentrée LASEP 2020-2021
Repères pour la reprise des SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES en contexte COVID-19

La rentrée LASEP se fait de la façon la plus normale possible, dans le respect des mesures sanitaires liées au COVID-19.

La LASEP s'aligne au dispositif officiel du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 04 septembre 2020 concernant les cours d'éducation physique et de natation.

Les SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES reprennent avec des mesures de protection :

- activités extérieures privilégiées
- port obligatoire du masque à partir de 6 ans sur le chemin, dans les vestiaires et jusqu'au début des activités
- lavage des mains avant le début et à la fin des séances.

Le port du masque n'est pas nécessaire pendant les efforts physiques.

Les SÉANCES LASEP sont organisées en groupes fixes.

La taille des groupes est limitée à **30 enfants**.

En plus des mesures de base valables au niveau national, les DIRIGEANTS LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en concertation avec la Direction de région et le Conseil d'Administration de la LASEP.

Un GRAND MERCI pour votre précieuse collaboration et votre compréhension.

Salutations sportives

Pour le BUREAU EXÉCUTIF de la LASEP
Nicole KUHN-DI CENTA
Présidente





Réunions des secrétaires

Le CA a le plaisir d'inviter tous les secrétaires des associations sportives locales aux réunions des secrétaires à

Helmdange/Lorentzweiler:

23 septembre 2020 à 18:30, **Centre culturel, 120, Route de Luxembourg**

Soleuvre/Sanem:

28 septembre 2020 à 18:30, **ARTIKUSS, 3, Rue Jean Anen**

Les secrétaires choisiront obligatoirement l'une des deux alternatives.

Journée des Dirigeants 2020

13 novembre 2020

à Munsbach-Schuttrange

Le CA a le plaisir d'inviter tous les membres du personnel des associations sportives de la LASEP à la **Journée des Dirigeants 2020** qui aura lieu en étroite collaboration avec l'AS Schuttrange et la Commune de Schuttrange



Adresse du jour:

**Centre Culturel du Campus „An der Dällt“
185, rue Principale
L-5366 Munsbach**

Les invitations et les informations plus détaillées suivront en temps utile.

Promotion Hockey sur gazon pour les cycles C1 à C4 jeudi 08 octobre 2020 à Luxembourg-Cessange

Le CA a le plaisir d'inviter toutes les associations sportives à la « **Promotion Hockey sur gazon** »

Adresse du jour:
Stade Boy Konen
3, rue des Sports
L-2548 Luxembourg-Cessange

En coopération avec la « Hockey Fédération Luxembourg » (HFL)
(www.hfl.lu)



Horaire: 14:00 - 16:00 heures

Nombre maximal d'enfants qui pourront participer: **100**

Il n'est pas exclu que ce nombre devra être revu à la baisse en raison du COVID-19

Les organisateurs respecteront les mesures sanitaires et de sécurité liés au Corona-virus qui sont en vigueur, y inclus la désinfection du matériel.
Les dirigeants/accompagnateurs seront eux-aussi appelés de veiller à ce que suite soit donnée à toutes les mesures qui s'imposent.

Au cas où la LASEP se verrait obligée d'annuler l'activité, les concernés seront informés sans délais.

TOUS LES PARTICIPANTS DEVRONT SE PRESENTER EN TENUE SPORTIVE!

En principe, 6 ateliers différents seront proposés et les participants seront divisés en groupes C1, C2, C3 et C4

Les inscriptions sont à transmettre par voie de courriel **pour le 01 octobre 2020 au plus tard** à l'adresse: inscriptions@lasep.lu

Les secrétaires sont priés d'indiquer:

- le nom de l'association sportive
- le nom du dirigeant responsable
- le numéro GSM et l'adresse e-mail du dirigeant responsable
- le nombre de participants par cycle





16^e Young Walkers' Day

jeudi 15 octobre 2020 à Senningerberg
pour les cycles 1 à 4

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations sportives au 16^e Young Walkers' Day.

L'événement est organisé en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP) et l'association locale Heemelsdiercher Senningen.

Les départs sont pris entre 14.00 et 15.00 heures à partir du :
Chalet des scouts « BËSCHHAUS »
33, Zone Industrielle « Breedewues »
L-1259 SENNINGERBERG

Trois itinéraires sont proposés avec des distances de 3, 6 et 11 km, carte ci-contre.

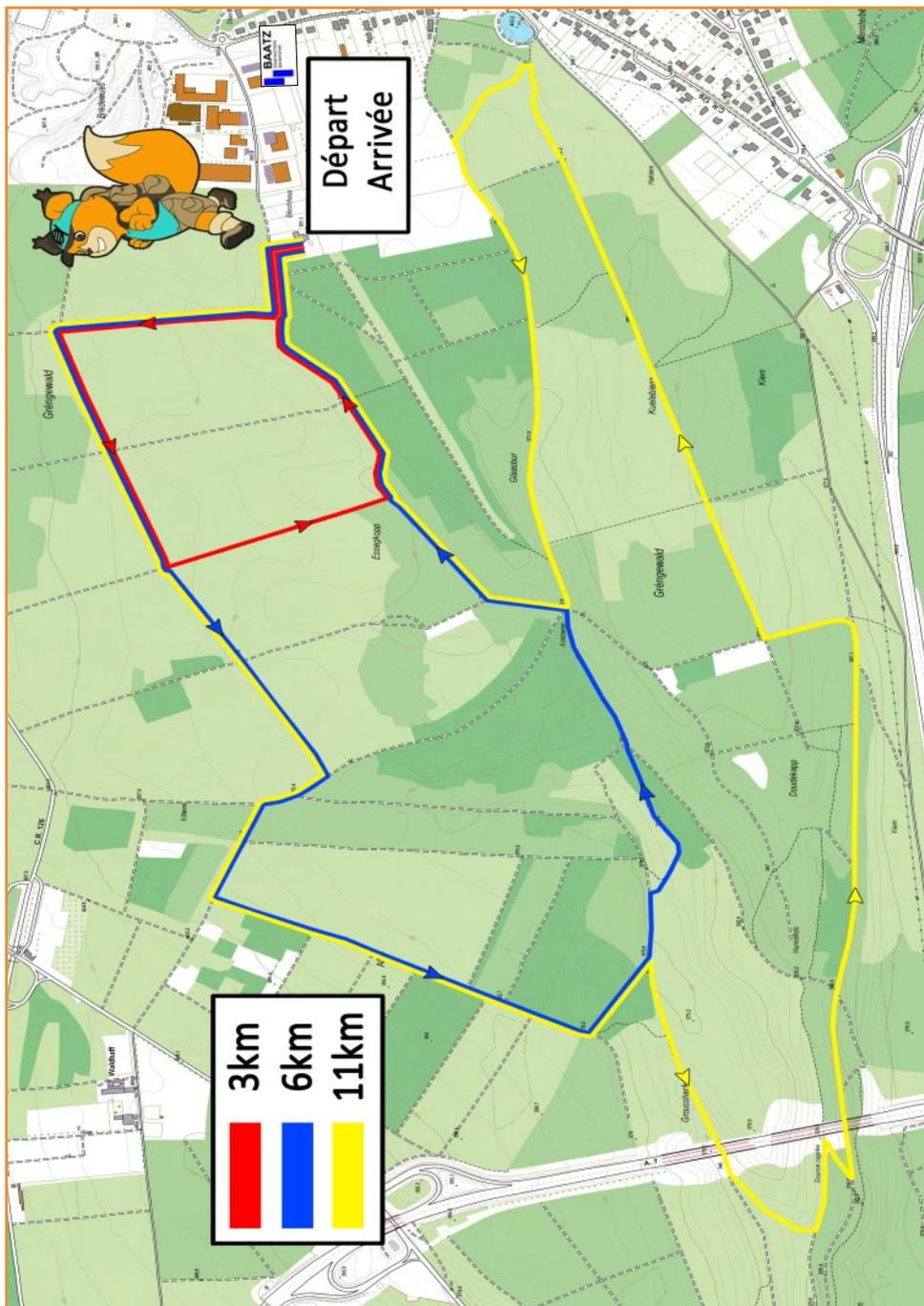
Le **dernier départ** pour le circuit de 11km est fixé à 14.15 heures (décision CA du 23 octobre 2019).

Les inscriptions sont à transmettre par voie de courriel **pour le 7 octobre 2020 au plus tard** à l'adresse: inscriptions@lasep.lu

Les secrétaires sont priés d'indiquer:

- le nom de l'association sportive
- le nom du dirigeant responsable
- le numéro GSM et l'adresse e-mail du dirigeant responsable
- le nombre total de participants du C1 au C4
- l'heure approximative du départ







16^e Young Walkers' Day

jeudi 15 octobre 2020 à Senningerberg

Informations pratiques importantes !

COVID-19 - tous les participants, enfants et adultes devront respecter les mesures de sécurité en vigueur: masques, respect des distances, désinfection des mains. La LASEP mettra à disposition du produit désinfectant au départ sur les circuits et à l'arrivée.

Au cas où la LASEP se verrait obligée d'annuler l'activité, les concernés seront informés sans délais.

Les bus doivent obligatoirement être commandés auprès de la société: Voyages Emile Weber de Canach.

Afin de garantir **un débarquement rapide et sécurisé** de tous les enfants, les bus doivent obligatoirement emprunter le parking de la société Baatz Constructions à l'entrée de la zone d'activités.

Le parking sera balisé et la zone de débarquement sera sécurisée et sous surveillance.

Les dirigeants sont invités d'évacuer la zone de parking sans délai et de se rendre au Chalet des scouts pour prendre le départ.

Les bus devront aussi dégager des lieux et se garer sur les parkings près du terrain de football de l'US Hostert.



BAATZ
CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION

Un support inestimable

Le CA remercie la société Baatz Constructions pour la mise à disposition de leur parking et le support inconditionnel et sans complications.

Formation continue „Hockey à l'école“

samedi 17 octobre 2020 à Bridel

Module: Initiation

Le CA a le plaisir de vous inviter à participer à une formation offerte par la LASEP en étroite collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Hockey.

Adresse:

**Nouveau hall sportif à Bridel
rue François-Christian Gerden
L-8132 Bridel**

Horaire:

9:00 à 12:00 heures

Formateur:

M. Ignacio Gómez-Acebo
(Fédération Luxembourgeoise de Hockey)



Les participants seront obligatoirement équipés de vêtements et de chaussures de sports adaptés.

Les organisateurs respecteront les mesures sanitaires et de sécurité liés au Corona-virus qui sont en vigueur, y inclus la désinfection du matériel.

Les participants seront eux-aussi appelés de veiller aux mesures qui s'imposent.

Suite à une décision ministérielle du MENJE, les formations continues organisées par la LASEP en collaboration avec l'ENEPS et les fédérations sportives sont reconnues comme formations prioritaires au personnel enseignant de l'enseignement fondamental inscrit via le secrétariat général de la LASEP. (CA du 07/02/2019)

Cette formation continue sera certifiée par la LASEP.

Elle est reconnue dans le cadre de la formation initiale LASEP et comme formation continue pour le personnel SEA.

Formation continue validée par le SNJ: 2019_12_ANB_120/1

Inscriptions :

via inscriptions@lasep.lu pour le 09 octobre 2020 au plus tard.

Veillez indiquer: AS locale, Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse mail, n° GSM

Au cas où la LASEP se verrait obligée d'annuler l'activité, les concernés seront informés sans délais.

Une formation de perfectionnement „Hockey sur gazon“ est prévue pour le samedi 13 mars 2021 au nouveau hall sportif à Bridel.

35^{ième} Cross National de la LASEP à Diekirch

27 octobre 2020



LASEP doheem—Beweg dech doheem



Durant le confinement et au-delà, notre collègue **Carole Ressler** a réalisé pas moins de 75 petites vidéos dans lesquelles elle donne des idées de rester en mouvement et en forme chez soi.

Pas besoin de chi-chi! Pour garder la forme, il suffit d'être créatif et d'utiliser les ustensils qu'on peut trouver à la maison chez soi.

Les vidéos sont disponibles sur notre site web. Vous y trouverez aussi des suggestions de la **LASEP Esch**, de **Suzie Godart**, **Olivier Bechet**, **Jeanine Levooz** et **Jean-Paul Sinner**.

... et encore un GRAND MERCI!

Un grand **MERCI** à tous les administrateurs, secrétaires et dirigeants qui ont pris leur retraite LASEP à la fin de l'année scolaire 2019-2020.



Nous espérons que vous gardez la LASEP en bonne mémoire – la LASEP n'oubliera certainement pas votre dévouement et votre engagement pour sa cause. Et les enfants auxquels vous avez permis de vivre des moments sportifs inoubliables en feront autant !

Bravo !

Remise des prix du challenge « De coolste Vëloparcours doheem »

La remise des prix du challenge « De coolste Vëloparcours doheem » s'est déroulée le jeudi 9 juillet 2020 au Bikepark Boy Konen à Luxembourg-Cessange.

Ce challenge a été lancé du 7 mai au 7 juin 2020 sur schouldoheem.lu et Radio 100,7 dans le cadre des activités proposées aux enfants et aux jeunes pendant le confinement lié au Covid-19.

Les 21 participants ont rempli le défi de construire à domicile un parcours d'adresse en vélo et de se faire filmer pendant qu'ils l'empruntaient. Il s'agissait d'être créatif avec des objets du quotidien et de s'amuser avec les contraintes du lieu.

Compte tenu de la qualité des vidéos envoyées, le jury, composé de membres du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), de la Fédération du sport cycliste luxembourgeois (FSCL), de la Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire (LASEP) et du personnel enseignant, a décidé de récompenser tous les participants pour leur créativité.

La remise des prix a été combinée à des ateliers pratiques au bikepark en présence des champions cyclistes, Suzie Godart et Frank Schleck, ainsi que du spécialiste du BMX Bijan Kessler. Les deux principaux gagnants (dans les catégories cycle 1 et cycles 2-4) ont également eu droit à des activités cyclistes pour toute leur classe ou club.

Il s'agit de:

- Jacques Theis (cycle 1.1) de Kleinbettingen pour le cycle 1;
- Mathis (cycle 2.1) et Yannis Elsen (cycle 3.1) de Mertzig pour les cycles 2 à 4.

Ils remportent des bons d'achat valables dans un magasin de sport, tout comme Mett Dostert, Noe Garcia Pinnel, Lou Felten, Lyel Hever, Ava Felten, Léini Dostert et Ben Schmitt.

Le challenge « De coolste Vëloparcours doheem » avait pour objectif de remplacer les activités « Bicycool: Geschéckleckeetsparcours an der Schoul » programmées dans nombreuses écoles fondamentales et qui ont dû être reportées à l'année prochaine.



Sanfte Hinführung zum Sport

Gemeinde Vichten unterschreibt erstmals Konvention mit der Lasep

Vichten. Ab dem kommenden Schuljahr können auch die Kinder der Grundschule Vichten vom Aktivitäts-Angebot der Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental (Lasep) profitieren. In seiner jüngsten Sitzung unterschrieb der Gemeinderat einstimmig eine entsprechende Konvention.

Die Lasep, 1964 gegründet, ist im Schulgesetz vom 6. Februar 2009 verankert. Sie ergänzt den Bildungsauftrag der Grundschule, indem sie sich im Bereich des außerschulischen Sports engagiert, und ermöglicht somit ein breites Angebot an Bewegungsmöglichkeiten. Derzeit ist sie in 71 Gemeinden aktiv.

Jungen und Mädchen der Grundschule, zwischen drei und zwölf Jahren, werden auf spielerische Art und Weise zur Teilhabe an verschiedenen Disziplinen herangeführt.

Wie Nicole Kuhn-Di Centa, seit Februar Lasep-Präsidentin, vor den Räten betonte, will die Lasep nicht in Konkurrenz mit den lokalen Sportvereinen stehen. Vielmehr solle die Lasep als Sprungbrett dienen, um in Sportvereinen aktiv zu werden. Um Erfahrungswerte bei diesem Pilotprojekt zu erlangen, will man in Vichten erst einmal mit den kleinsten Kindern anfangen.

Die Mitgliedschaft in der Lasep wurde erst möglich, weil das qualifizierte Erzieher-Personal der Maison relais sich bereit erklärte, die Betreuung zu übernehmen. Der Kostenpunkt für die Eltern beläuft sich auf lediglich 25 Euro pro Kind und Jahr.

Grundstückskauf. Wie Bürgermeister Jean Colombara mitteilte, habe man jetzt die Möglichkeit des Kaufs eines Grundstücks in unmittelbarer Nähe zur Grundschule und Maison relais. Der Kauf dieses Grundstücks sei im Hinblick auf eine immer dringender werdende Erweiterung der schulischen und paraschulischen Infrastrukturen von großer Bedeutung.

Alle Räte bewilligten den Kauf der 30,6 Ar großen Parzelle zum Preis von 460.000 Euro.

Nationales Monument. Auf eine Anfrage von Kulturministerin Sam Tanson, den staatlichen Teil des

Scheiterbäsch bei Vichten, in dem zuletzt archäologische Überreste gefunden wurden, als national schützenswert zu klassieren, gab die Räte ein positives Gutachten ab.

Kreditlinie. Angesichts der Tatsache, dass die Gemeinde wegen der Corona-Krise in diesem Jahr 750.000 weniger Einnahmen seitens des Staats einstreichen kann, die Gemeinde aber noch verschiedene Projekte am Laufen hat, will der Schöfferrat bei einem Geldinstitut eine Kreditlinie über 1,5 Millionen Euro beantragen. Wie Jean Colombara betonte, sei man zum

jetzigen Zeitpunkt noch nicht direkt darauf angewiesen, allerdings wolle man nicht riskieren, irgendwann nicht mehr flüssig zu sein.

Angesichts der unsicheren finanziellen Lage verlangte Rat Colombara von den Räten, einen Einblick in den mehrjährigen Finanzplan der Gemeinde zu bekommen. Jean Colombara versprach, diesen in die kommenden Ratssitzung auf die Tagesordnung zu setzen.

Autoverkauf. Genehmigt wurde ebenfalls der Verkauf eines alten Autos an einen Gemeindearbeiter. Der Verkaufspreis liegt bei 300 Euro.



Die Lasep will nicht in Konkurrenz zu den Sportvereinen treten. Ziel ist es vielmehr, als Sprungbrett für den Eintritt in einen solchen zu dienen.

Foto: Getty Images

Sport für jeden zugänglich machen

Das Konzept eines Sportkoordinators in den Gemeinden hat seinen Erfolg bereits unter Beweis gestellt

Von David Thimmes

„Maßnahmen für eine angepasste motorische Ausbildung bei Kindern im Alter von null bis zwölf Jahren“. Die damit verbundene Einführung eines Sportkoordinators ist einer der zehn Punkte des Restartprogramms für den Sport, das Minister Dan Kersch am 4. Juni vorstellte. Diese Forderung ist nicht neu, könnte aber jetzt mehr Beachtung finden.

In Monnerich gibt es diesen Sportkoordinator und das dazugehörige Projekt seit dem Schuljahr 2010/2011. Und MuMo – Multi-sport Monderrange – wurde direkt angenommen, wie der Verantwortliche Jeff Decker, berichten kann: „Es war sofort ein großer Erfolg. Wir waren sehr nahe an den Kindern. Sie konnten sich selbst in den verschiedenen Sportarten einschreiben.“ Über den Weg der Maison relais wird den Kindern der Zugang zu sportlichen Aktivitäten erleichtert.

Fast 50 Prozent der eingeschriebenen Schüler nutzten in Monnerich im ersten Jahr die Möglichkeit während den Mittagsstunden Sport zu treiben. Wichtigster Partner sind die Sportvereine der Gemeinde. „Diese waren von Beginn an motiviert. Und die Zahl der Clubs, die teilnehmen, ist ange-



Arbeit zwischen Clubs und Maison

Auch in Düdelingen hat man sich

fung eines nationalen Koordina-

Möglichkeit haben, jede Sportart

tors für den Sport. „Wir wissen seit Jahren, wo der Schuh drückt. Alle Akteure müssen sich an einen Tisch setzen. Man spürt, dass der Wille vorhanden ist, aber jeder arbeitet in seiner Ecke. Das generelle Konzept fehlt.“

Kuhn-Di Centa: „Profil muss klar definiert sein“

Für die Gemeinde Esch besteht im Bereich Sportkoordinator momentan kein Handlungsbedarf. „Wir haben seit Jahren eine Vernetzung zwischen Schulen, LASEP und Maison relais. Das funktioniert sehr gut. Unsere LASEP-Sektion läuft auch sehr gut. Jeden Dienstagmittag organisieren wir einen Tag der offenen Tür, an dem sich alle Vereine beteiligen können. Das ist ein Riesenvorteil“, so Norma Zambon, Leiterin Service des Sports. Beispiele für gut funktionierende Konzepte gibt es also ausreichend.

bereits enger mit dem Thema befasst. Dort steht die finale Analyse und Entscheidung ebenfalls noch an. In Niederanven fand in dieser Woche eine Sitzung zwischen der Gemeinde und den Vereinen an.

Wir bringen die Vereine in die Schule.

Jeff Decker, Maliko Monnerich

relais untersuchen und außerdem erforschen, welche sportlichen Angebote es in der Maison relais geben kann. „Zuerst werden wir die Ergebnisse der Studie abwarten. Dann wird sich der Schöfferrat noch näher mit dem Thema beschäftigen. Die große Herausforderung in Differdingen ist die Logistik: Die Maison relais und die Sportinfrastrukturen liegen weit auseinander. Außerdem haben wir mehr Vereine“, so Thierry Wagner, Abteilungsleiter des Service des Sports.

Interesse besteht bereits

Dieses Pilotprojekt – eines von sechs (neben Monnerich gibt es Mersch, Hespelingen, Junglinster, Bissen und im Kanton Redingen) – verfolgte mehrere Ziele: körperliche Erziehung, Zugang zu allen Sportarten, ohne Wettkampfgedanken und erleichterten Zugang zu Sportvereinen. „Wir bringen die Vereine in die Schule“, umschreibt Decker diese Initiative präzise. Aber dennoch „sind wir keine Konkurrenz zu den Clubs“.

Es liegt Decker auch am Herzen zu betonen, dass „dieses Angebot für jeden offen ist. Wir lehnen keine Kinder ab, sondern versuchen dafür zu sorgen, dass jeder teilnehmen kann.“ Außerdem sei die Teilnahme im Vergleich zum Schulsport freiwillig.

Auch die Gemeinde Mersch war von Anfang an mit dabei. „Wir sind froh, damals sofort zugesagt zu haben“, so Bürgermeister Michel Malherbe, der zugibt, dass „viel Diplomatie notwendig ist“, um alle Akteure zufriedenzustellen.

Für Michel Reiland, Schöffe in Mersch und Präsident von Fit Kanter Mersch, ist das Projekt „gut aufgestellt. Wir sind das einzige Projekt, das noch als gemeinnützige Organisation funktioniert, so wie es zu Beginn angedacht war“. Bis zu 300 Kinder können aktuell von dem Projekt profitieren. Für den FLBB-Vizepräsidenten ist nun der nächste Schritt wichtig. „Wie können wir noch mehr mit den Vereinen zusammenarbeiten?“

In einigen Gemeinden gibt es bereits Überlegungen, eine Kandidatur einzureichen. In Differdingen wurde zusammen mit der Sportuniversität Luxemburg eine Studie lanciert. Diese soll die Zusammen-

Kommentar

Die Chance ergreifen

Von David Thimes

Die Förderung eines Sportkoordinators ist sicherlich der interessanteste Punkt im Restart-Programm des Sports. Wichtig ist, für neue Dynamik in diesem bereits seit mehr als zehn Jahren bestehenden Dossier zu sorgen. Und Sportminister Dan Kersch und seine Mannschaft im nationalen Sportinstitut müssen die Richtung vorgeben. Die genaue Profilbeschreibung wird zu sehr den Gemeinden überlassen, die momentan andere Sorgen haben. Durch die bereits bestehenden Projekte ist ein großer Erfahrungswert vorhanden, der genutzt werden muss. Seit 2018 besteht übrigens auch ein Konzept für die motorische Ausbildung bei Kindern im Alter zwischen null und zwölf Jahren: Dieses ist in der Versenkung verschwunden und wäre ein weiteres Hilfsmittel. Es geht aber nicht nur um den Sportkoordinator, sondern auch um ein globales Bild. Es wird endlich Zeit, dass sich alle Akteure aus Luxemburg Sport an einen Tisch setzen und über die Zukunft diskutieren, so wie die Kultur es vorgemacht hat. Dafür muss es den politischen Willen geben, den Sport zu einer Priorität zu machen. Es ist Zeit, mit einer neuen Dynamik dafür zu sorgen, dass der Sport im Großherzogtum endlich ernst genommen wird.

Wettbewerb zweitrangig

Vor zwölf Jahren wurde das Projekt eines Sportkoordinators ins Leben gerufen

Nach einigen Jahren wurde Zweitschablitz gezogen. „Leider wurden keine handfesten Ratschläge gesammelt, um sie einer interessierten Gemeinde mit auf den Weg zu geben“, so Eschette. Auch eine parlamentarische Anfrage aus dem Jahr 2017 von der CSV-Abgeordneten Nancy Arendt brachte keine Ergebnisse.

Sechs Initiativen

Bis Ende Dezember 2020 haben die Gemeinden nun Zeit, ein Bewerbungsdossier für den Posten eines Sportkoordinators beim Sportministerium einzureichen. Aktuell werden die sechs Projekte über den Budgetposten „Mesures en faveur d'une éducation motrice de

Les partenaires de la LASEP

CK Charles Kieffer
Group



ck-group.lu

PIDAL

KiddyEVENT
*Kanner begeeschteren mat
Spill, Sport a Spaass*



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Letz be
healthy

Magazine santé 100% luxembourgeois

lalux
ASSURANCES



voyages

emile weber

28

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen